

COUPE DE FRANCE 2026/2027 INFORMATIONS POUR LE 2ND TOUR

PAGE 1/1

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 30 août 2026 à 15h00** ou le **Samedi 29 août 2026 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club recevant qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra **IMMEDIATEMENT** prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@fna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse électronique par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !

La règle des REMPLACES-REPLACANTS s'applique JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT.

Les clubs peuvent faire figurer **16 joueurs** sur la feuille de match (seulement **3 remplaçants peuvent effectivement participer** au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec **le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant**.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat.

Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.